

## Assurance Multirisques Habitation

### 10 conseils pour être bien couvert



**Avant de souscrire une assurance habitation, dressez une liste exhaustive de vos besoins et n'hésitez pas à poser des questions à votre assureur potentiel. Lorsque le sinistre survient, il est trop tard !**

- ♣ *Évaluez précisément les pièces de votre logement. Attention, selon les contrats, est considérée comme une pièce principale une surface à partir de 7, 9 ou 15 m<sup>2</sup>. Cuisine et salle de bains ne sont pas comptabilisées dans le nombre de pièces. En revanche, des combles transformés en pièces à vivre ou mezzanine en font partie et les pièces de plus de 40m<sup>2</sup> comptent généralement pour deux.*
- ♣ *Calculez la valeur de vos biens à garantir. Mieux vaut surestimer et être bien couvert que minimiser pour obtenir une prime moins chère. N'oubliez pas de conserver les justificatifs d'achat et des photos en cas de sinistre.*
- ♣ *Vérifiez les plafonds de garantie de vos objets de valeur comme les bijoux, les œuvres d'art, ce plafond étant différent du plafond général et toujours limité.*
- ♣ *Avec la garantie dégâts des eaux, contrôlez que les frais de recherche de fuite sont bien inclus car de telles investigations entraînent souvent de grosses dépenses.*
- ♣ *Dans le cadre de la garantie vol, examinez les exigences de protection des ouvertures : volets aux fenêtres, serrures de sécurité trois points, alarme...*
- ♣ *En cas d'absences fréquentes de votre domicile pendant l'année (des périodes au-delà de 90 jours, en général), négociez afin que ces clauses soient supprimées pour être toujours protégé, en cas de cambriolage notamment.*
- ♣ *En raison d'orages fréquents, pensez à couvrir vos équipements contre les dommages électriques.*
- ♣ *Quand vous avez une véranda, des miroirs, des panneaux photovoltaïques ...une garantie bris de glace sera indispensable.*
- ♣ *Pensez également à faire couvrir par votre contrat les dépendances de votre logement si vous tenez à ce qu'ils renferment : caves, appentis...*
- ♣ *Si vous possédez un jardin, regardez comment peuvent être garantis les arbres, le mobilier de plein air, la piscine, mais aussi des panneaux solaires, une pompe à chaleur, une éolienne etc. grâce à un « pack jardin », ou un « pack vert » (pour les équipements économes en énergie) par exemple.*